

# L'Angélique des estuaires

- Mieux la connaître pour mieux la protéger -

Propriétaires de carrelets, pêcheurs..., vous avez certainement déjà croisé **l'Angélique des estuaires.**

Plante rare, elle fait partie de notre patrimoine et mérite toute notre attention.

Il est possible **d'adapter nos pratiques** pour concilier nos loisirs et sa préservation.

## Description

L'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*) est une grande Ombellifère.

Elle appartient à la même famille que la carotte sauvage.



Cette plante aux fleurs blanches peut atteindre 1 à 2,5 m de haut et possède une tige creuse. Ses feuilles sont composées, 2 à 3 fois divisées et munies de dents.

## Cycle de vie

L'Angélique des estuaires est une plante dite trisannuelle (se développe en 3 ans). Fleurs et graines n'apparaissent qu'au cours de la 3<sup>ème</sup> année. La destruction des feuilles au stade végétatif entraîne l'échec de la production de graines. Les graines sont disséminées par le fleuve à l'automne, lors des grandes marées. Un seul pied peut produire jusqu'à 100 000 graines.

Les graines sont ovales, avec des ailes étroites, ce qui la distingue notamment des autres espèces d'angéliques.



Angélique des estuaires ←



Angélique des bois ←

## Stade végétatif

Seules les feuilles sont visibles. La plante mesure quelques décimètres.



Dispersion des graines



Stade plantule



Jeune plant

## Stade floral

La plante atteint sa taille adulte. Elle fleurit et produit des graines



Plant adulte



Floraison

J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D

Année 1

Année 2

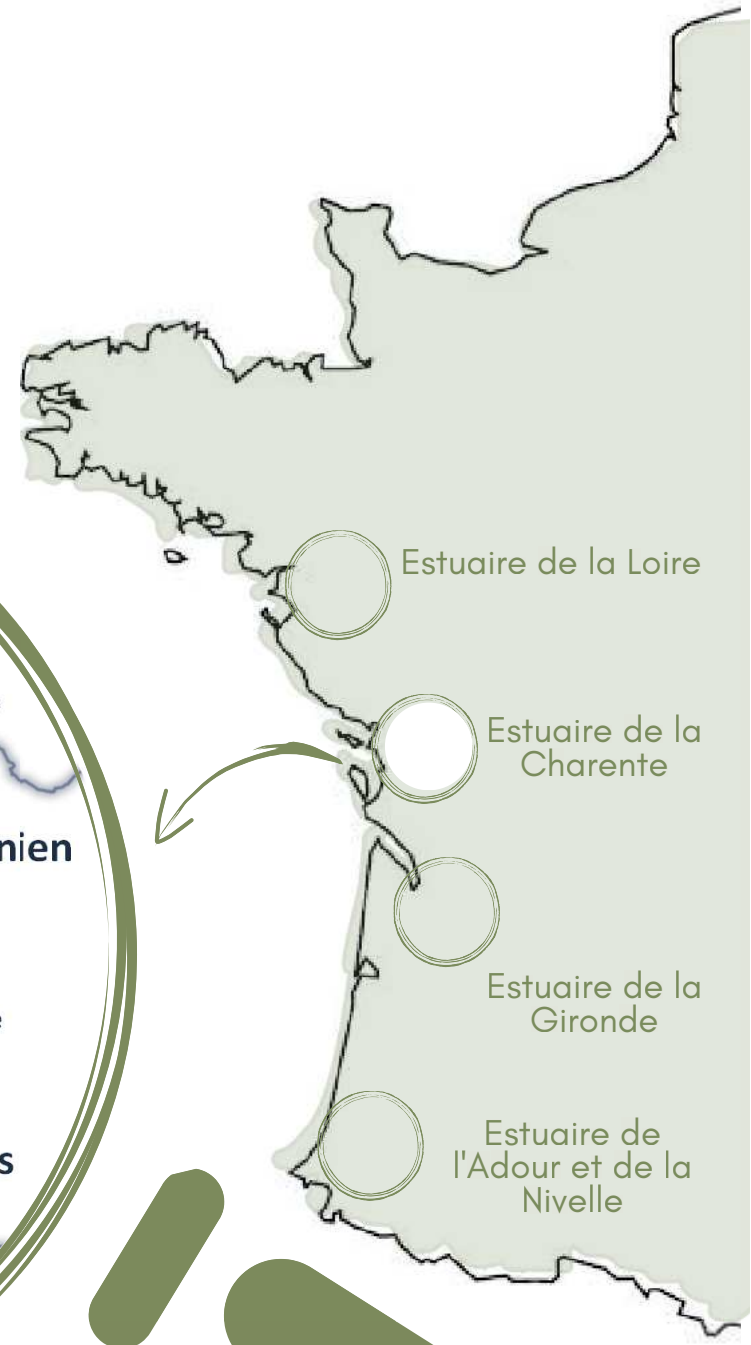
Année 3

# Répartition géographique

L'Angélique des estuaires est une plante endémique Française : à l'échelle mondiale, elle ne s'observe qu'en France dans les 4 estuaires et fleuves estuariens de la façade atlantique.

Il s'agit donc d'une espèce très rare, même si localement elle peut paraître abondante.

Depuis 2007, elle bénéficie d'un Plan interrégional de conservation, permettant de définir des actions pour sa protection.



**Espèce protégée au niveau national et européen,** sa destruction constitue un délit !

## Attention :

Toute destruction d'espèce protégée et/ou de son habitat (fauche, arrachage, etc) constitue un délit prévu et réprimé par l'article L415- 3 du Code de l'Environnement.

Les peines peuvent aller jusqu'à 150 000 € d'amende et jusqu'à 3 ans d'emprisonnement.

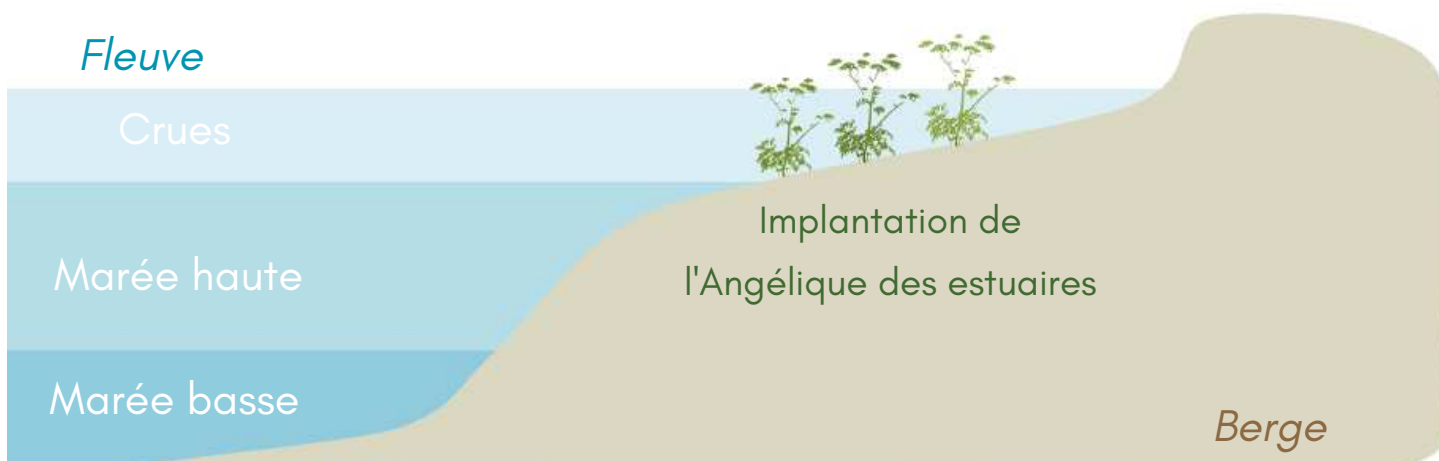
## Habitat

L'Angélique des estuaires se développe au sein de communautés végétales denses, hautes et humides : les mégaphorbiaies.

Elle s'accommode aussi du couvert des saules et aulnes qui longent les rives.



Angélique des Estuaires à Saint-Savinien



Elle s'installe sur les berges à faible pente des fleuves, sur des vases colmatées soumises régulièrement aux marées d'eau douce ou très faiblement salée.

## Comment puis-je la protéger ?

**Protéger les berges  
c'est protéger l'Angélique des estuaires !**

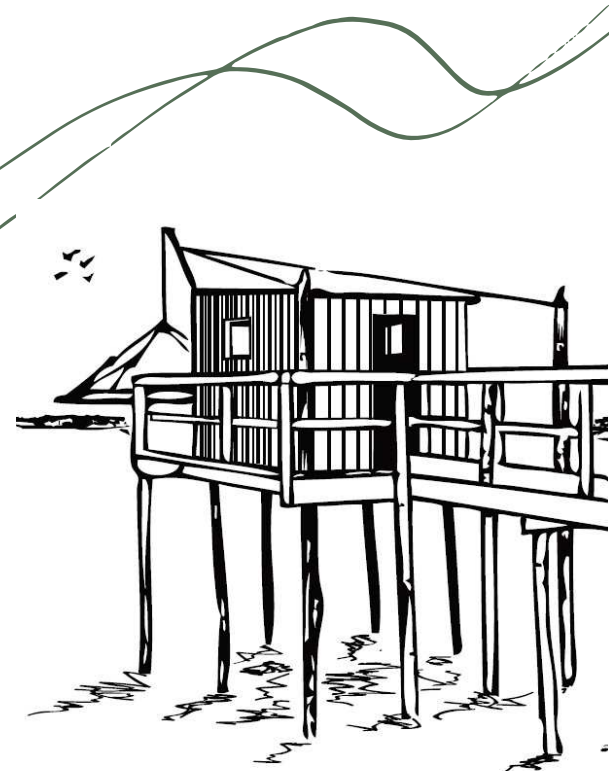


L'absence de fauche sur les berges est optimale pour préserver la biodiversité, limiter l'érosion des berges et éviter l'arrivée de plantes exotiques envahissantes.

### Je suis pêcheur

- Je m'installe dans des **trouées existantes**.
- Je limite la largeur de mon installation au minimum nécessaire.
- Je vérifie qu'il n'y a pas d'Angélique des estuaires, sinon, je me déplace de quelques mètres.
- Je ne laisse **aucun déchet** en berge (déchets verts, remblais...).
- Je ne fais **aucun traitement** sur la berge (ni coupe, ni traitement chimique, ni brûlis).

↪ Si besoin, je privilégie l'entretien de la végétation des berges des points de pêche préexistants entre **novembre et février**.  
**J'exporte les produits de coupe** afin de préserver l'habitat favorable à l'Angélique des Estuaires.



### J'ai un carrelet

- Avant sa construction **je me rapproche de l'animatrice Natura 2000** pour avoir les préconisations d'intervention pour les travaux (enjeux, date, accès...).
- Les berges inondables ne s'entretiennent pas... ce sont les marées et les crues qui permettent leur maintien et leur conservation. Les bonnes pratiques sont :
  - ↪ **La non intervention dans les zones naturelles.**  
**Je ne fauche pas la végétation autour du carrelet** et en **aucun cas je n'interviens sur la berge et le haut de berge** où se développe l'Angélique des estuaires.
  - ↪ **J'entretiens seulement l'accès au ponton de mon carrelet sur une bande d'un mètre** (entre novembre et février).
- Je ne plante pas d'arbres, espèces ornementales ou invasives.
  - Je n'installe pas de mobilier permanent (table de pique-nique...).



Angélique des Estuaires  
devant un carrelet à Biarrottes  
Saint-Hippolyte

## Plantes invasives

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la troisième cause de l'érosion de la biodiversité au niveau mondial.

Soyez vigilant à ne pas être un vecteur de dispersion.



Renouée du Japon



Herbe de la pampa



Bambou

Robinier faux-acacia



# Pour plus d'informations



Conservatoire botanique  
National Sud-Atlantique  
05 57 76 18 07  
contact@cbnsa.fr  
<http://www.angeliquedesestuaires.fr/>



Centre de ressources espèces exotiques  
envahissantes  
contact@cdr-eee.fr  
<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>



Carrelet partie fluviale en amont du pont  
suspendu de Tonnay-Charente

Département de la Charente Maritime  
Agence Fluviale du Département  
aotfluvialecharente-maritime.fr



Carrelet partie littoral en aval du pont  
suspendu de Tonnay-Charente

Direction Départementale des Territoires et de la Mer,  
Unité Gestion du Littoral  
89 avenue des Cordeliers 17018 La Rochelle  
Cedex 1  
05 16 49 63 82



Fédération Départementale pour la pêche  
et la protection des milieux aquatiques  
05 46 98 98 79  
federation17@peche17.org  
[www.peche17.org](http://www.peche17.org)



Etablissement Public Territorial du Bassin de la  
Charente :  
Cellule d'animation du SAGE Charente  
05 46 74 05 00  
eptb-charente@fleuve-charente.net  
[www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)

## Contacts



**Marion JANSANA**  
Animatrice Natura 2000  
« Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran »  
Communauté d'Agglomération de Saintes  
Tel. : 06 78 07 44 03  
natura2000@agгло-saintes.fr



**Margaux NICOU**  
Animatrice Natura 2000  
« Estuaire et Basse vallée de la Charente »  
Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Tel. : 06 72 60 22 70  
natura2000@agгло-rochefortocéan.fr



Le saviez-vous ?

## L'archangélique et la peste



L'Angélique des estuaires ne se consomme pas.  
Comme précisé, sa cueillette constitue un délit.

En revanche, l'Angélique archangélique, une cousine,  
est connue pour ses propriétés médicinales, alimentaires  
et condimentaires.

Son nom vient du fait qu'on croyait, jadis, qu'elle avait le pouvoir  
magique des anges : guérir de maladies comme la peste.

Gravure d'après l'ouvrage de Mangetus "Traité de la peste  
recueilli des meilleurs auteurs anciens et modernes" 1721

Durant l'épidémie, les médecins portaient un masque muni d'un  
long bec rempli d'herbes aromatiques et plaçaient dans leur  
bouche un morceau de racine d'angélique.  
Introduite à Niort lors de la peste de 1602, elle est aujourd'hui  
toujours cultivée mais pour réaliser des angéliques confites.

" Le signalement dans l'Ouest  
de la France d'une plante nouvelle de 1 à 2 m de haut  
d'une plante commune que tout le monde a vue,  
ne doit-il pas faire supposer qu'il existe encore  
d'autres espèces à découvrir dans ce pays,  
surtout parmi les plantes communes sur  
lesquelles nos yeux passent trop  
légèrement et comme machinalement ".

9 novembre 1859, James LLOYD

M. Lloyd  
Ville de Nantes



## Découverte

L'Angélique des estuaires a été découverte  
en 1860 dans l'estuaire de la Loire, par le  
botaniste Anglais James Lloyd.  
Elle est ensuite retrouvée la même année en  
Gironde, sur la Seudre puis sur la Charente.